

17 nov 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 17 novembre 2006

Prime syndicale

Augmentation de la prime syndicale

Augmentation de la prime syndicale

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives à l'octroi et au paiement d'une prime syndicale à certains membres du personnel du secteur public. Ce projet exécute la Programmation sociale intersectorielle 2005-2006 (*) et prévoit une augmentation de la prime syndicale à 80 euros par an, à partir de l'année de référence 2006. Le projet prévoit également une augmentation du montant des frais administratifs de fonctionnement à 2,50 euros par prime syndicale, à payer à partir du 1er janvier 2006 et pour chacune des années de référence. La contribution, par an et par membre du personnel, versée par les administrations, organismes et services à la Trésorerie, doit dès lors être augmentée. Elle est désormais fixée à 46,55 euros par an et par membre du personnel pour l'année de référence 2006 et pour chacune des années de référence suivantes. (*) conclue le 19 septembre 2006 au sein du Comité A.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe